

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1439

26 juillet 2006

### SOMMAIRE

Almatis Investment Holdings, S.à r.l., Luxembourg	69052	Leadership Solutions Europe, S.à r.l., Luxembourg	69047
Anderberg Seal S.A., Luxembourg	69072	Letzre S.A., Luxembourg	69026
Angel Lux Parent, S.à r.l., Luxembourg	69032	Linde Partners Value Fund, Sicav, Luxembourg	69045
Aquadétente Luxembourg, S.à r.l., Howald	69071	Maasland S.A., Luxembourg	69061
Bankinter International Fund, Sicav, Luxembourg	69070	Maasland S.A., Luxembourg	69061
Baumatt Genewo S.A., Strassen	69067	Masi, S.à r.l., Luxembourg	69068
Bipielle Investment Fund, Sicav, Luxembourg	69067	Masi, S.à r.l., Luxembourg	69068
CDT Advisor S.A., Luxembourg	69068	(The) MC Russian Market Fund, Sicav, Luxembourg	69052
Cera Invest, Sicav, Luxembourg	69043	Miralta Sicav, Luxembourg	69060
Cogelec S.A., Foetz	69046	Monalux S.A., Luxembourg	69046
Cogelec S.A., Foetz	69046	Nevafunds Sicav, Luxembourg	69044
Cogelec S.A., Foetz	69046	Night Light-Covering S.A., Luxembourg	69027
Cogelec S.A., Foetz	69046	Nijar S.A., Luxembourg	69027
Cosmar S.A., Luxembourg	69061	Perry Luxco, S.à r.l., Luxembourg	69027
Creditanstaltglobal Markets Fund Advisor S.A., Luxembourg	69068	Perry Luxco, S.à r.l., Luxembourg	69031
Derby Blue Investments S.A., Luxembourg	69032	Piclux S.A., Strassen	69050
Dixifin S.A., Luxembourg	69032	Piclux S.A., Strassen	69051
Esperides, Sicav, Luxembourg	69031	Planet Venture Capital S.A., Luxembourg	69027
Eural, S.à r.l., Alimentation Import-Export, Luxembourg	69062	ProLogis Czech Republic XXI, S.à r.l., Luxembourg	69062
Europe Gospel Center, A.s.b.l., Dudelange	69069	R.S.I. Conseil S.A., Luxembourg	69044
Fiduciaire D.M.D., S.à r.l., Diekirch	69054	Real Estate Equity Investments S.A., Luxembourg	69031
Fixe, Sicav, Luxembourg	69070	Sanope S.A., Luxembourg	69051
Fortune Investissement S.A., Luxembourg	69032	SCEM Reinsurance S.A., Luxembourg	69060
Global Fund Selection Advisor S.A., Luxembourg	69044	Seton S.A., Luxembourg	69032
Global Fund Selection Sicav, Luxembourg	69044	Sinopia Alternative Funds, Sicav, Luxembourg	69043
Heimata S.A., Luxembourg	69026	Sinopia Global Funds, Sicav, Luxembourg	69043
Heimata S.A., Luxembourg	69026	Sorrilux S.A., Luxembourg	69052
IPEF III Holdings N° 14 S.A., Luxembourg	69027	Tarlux S.A., Luxembourg	69044
J S Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	69026	TF International Fund, Sicav, Luxembourg	69070
KB Lux-Luxinvest, Sicav, Luxembourg	69061	Vending Investment II, S.à r.l., Luxembourg	69054
KBC Equity Fund (L), Sicav, Luxembourg	69045	Vitruvius, Sicav, Luxembourg	69045
Kredietrust Luxembourg S.A., Luxembourg	69067	Wellfleet, Sicav, Luxembourg	69045
LB (Swiss) Investment Fund, Sicav, Luxembourg	69045	Willerfunds Management Company S.A., Luxembourg	69060

**J S HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 108.781.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 30 mars 2006 que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant A suivant:

Edward Percy Keswick Weatherall, domicilié à Hong Kong-Central, Chine, Jardin House Central 48th floor;

2. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006.

Anthony John Liddell Nightingale, domicilié à Hong Kong-Central, Chine, Jardin House Central 48th floor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*J S HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00698. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045891/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

---

**HEIMATA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.  
R. C. Luxembourg B 77.486.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(045897/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

---

**HEIMATA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.  
R. C. Luxembourg B 77.486.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(045899/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

---

**LETZRE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 49.760.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 27 avril 2006*

- L'Assemblée Générale du 27 avril 2006 décide de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprises Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2006.

*Pour la société LETZRE*

ACSG (EUROPE)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045935/682/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

---

**IPEF III HOLDINGS N° 14 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 81.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04983, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045910/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

---

**NIGHT LIGHT-COVERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 82.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04978, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045911/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

---

**PLANET VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 95.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04969, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045918/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

---

**NIJAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 75.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04963, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045919/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

---

**PERRY LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 12,500.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 113.600.

In the year two thousand six, the twelfth day of January.

Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of PERRY LUXCO, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 9, rue Schiller in L-2519 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company has been incorporated on 23 December 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

There appeared:

PERRY LUXCO HOLDINGS, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 January 2006, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 11,000 (eleven thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 125 (one hundred twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each to EUR 23,500 (twenty-three thousand five hundred Euro), by way of the issue of 110 (one hundred ten) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above, it being understood that an amount of EUR 44,639 (forty-four thousand six hundred thirty-nine Euro) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens Winandy and any employee of CITCO (LUX-EMBOURG) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Amendment of article 15.3 of the Articles.

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 11,000 (eleven thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 125 (one hundred twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each to EUR 23,500 (twenty-three thousand five hundred Euro), by way of the issue of 110 (one hundred ten) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

*Second resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, PERRY PARTNERS INTERNATIONAL, INC., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Citco Building, Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 84004 (PERRY BVI INC.) hereby represented by Mr Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 January 2006, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 11,000 (eleven thousand Euro) and it fully pays it up by a contribution in kind consisting of 1,045 (one thousand forty-five) common shares (the Shares) it holds in the share capital of NACG HOLDINGS INC. (NACG), a company incorporated under the laws of the Canada, having its registered office at 2700 Commerce Place, 10155-102 St., Edmonton, AB T5J 4G8, Canada, such Shares having no nominal value and an aggregate accounting value in an amount corresponding to the Euro equivalent of approximately CAD 78,406.50 (seventy-eight thousand four hundred six Canadian Dollars and fifty cents), i.e. EUR 55,639 (fifty-five thousand six hundred thirty-nine Euro), using the exchange rate between Euro and CAD of 10 January 2006, representing approximately 1% (one per cent) of the shares held by PERRY BVI INC. in the share capital of NACG.

The contribution in kind of the Shares to the Company, in an aggregate amount of EUR 55,639 (fifty-five thousand six hundred thirty-nine Euro) is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 11,000 (eleven thousand Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an aggregate amount of EUR 44,639 (forty-four thousand six hundred thirty-nine Euro) is to be allocated to the premium reserve account of the Company.

It results furthermore from a certificate dated 12 January 2006, issued by the management of NACG that:

1. PERRY BVI INC. is the owner of the Shares, representing approximately 1% (one per cent) of the shares held by PERRY BVI INC. in the share capital of NACG.

2. The Shares are fully paid-up.

3. PERRY BVI INC. is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.

4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.

5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.

6. According to applicable law and the Articles of Association of PERRY BVI INC., the Shares are freely transferable.

7. All formalities required in Canada subsequent to the contribution in kind of the Shares will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

8. On 12 January 2006, the Shares to be contributed to the Company are worth an amount corresponding to the Euro equivalent of approximately CAD 78,406.50 (seventy-eight thousand four hundred six Canadian Dollars and fifty cents), i.e. EUR 55,639 (fifty-five thousand six hundred thirty-nine Euro), using the exchange rate between Euro and CAD of 10 January 2006.

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

PERRY LUXCO HOLDINGS, L.L.C.....	125 shares
PERRY PARTNERS INTERNATIONAL, INC. ....	110 shares
Total .....	235 shares

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 23,500 (twenty-three thousand five hundred Euro) represented by 235 (two hundred thirty-five) shares in registered form with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, all subscribed and fully paid-up.»

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of CITCO (LUXEMBOURG) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend article 15.3 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

«5.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by at least one manager;
- (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of the partners upon proposal by the board of managers;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.»

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at five thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le douze janvier.

Par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de PERRY LUXCO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 23 décembre 2005 par acte de M<sup>e</sup> André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A comparu:

PERRY LUXCO HOLDINGS, L.L.C., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Comté de Newcastle, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique), ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 janvier 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 11.000 (onze mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale EUR 100 (cent euros) à EUR 23.500 (vingt-trois mille cinq cents euros) par l'émission de 110 (cent dix) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1<sup>er</sup> ci-dessus, étant entendu qu'un montant de EUR 44.639 (quarante-quatre mille six cent trente-neuf euros) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société.

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1<sup>er</sup>.



4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de CITCO (LUXEMBOURG) S.A. pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Modification de l'article 15.3 des Statuts.

6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 11.000 (onze mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale EUR 100 (cent euros) à EUR 23.500 (vingt-trois mille cinq cents euros) par l'émission de 110 (cent dix) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

*Intervention - Souscription - Paiement*

PERRY PARTNERS INTERNATIONAL, INC., une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Citco Building, Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro 84004 (PERRY BVI INC.), ici représentée par M. Bernard Beerens, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 janvier 2006, déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 11.000 (onze mille euros) et de la payer par un apport en nature se composant de 1.045 (mille quarante-cinq) actions ordinaires (les Actions), qu'elle détient dans le capital de NACG HOLDINGS INC. (NACG), une société constituée selon les lois du Canada, ayant son siège social au 2700 Commerce Place, 10155-102 St., Edmonton, AB T5J 4G8, Canada, ces Actions n'ayant pas de valeur nominale et une valeur comptable totale de CAD 78.406,50 (soixante-dix-huit mille quatre cent six dollars canadiens et cinquante cents), équivalent à un montant en euros d'environ EUR 55.639 (cinquante-cinq mille six cent trente-neuf euros), en utilisant le taux de change entre l'euro et le dollar canadien du 10 janvier 2006, ce qui représente environ 1% (un pour cent) des actions détenues par PERRY BVI INC. dans le capital social de NACG.

L'apport en nature des Actions à la Société, d'un montant total de EUR 55.639 (cinquante-cinq mille six cent trente-neuf euros) sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de EUR 11.000 (onze mille euros) sera affecté au compte capital nominal de la Société; et

(ii) un montant de EUR 44.639 (quarante-quatre mille six cent trente-neuf euros) sera affecté compte réserve prime de la Société.

Il résulte par ailleurs d'un certificat du 12 janvier 2006, émis par la direction de NACG que:

1. PERRY BVI INC. est le propriétaire des Actions, représentant 1% (un pour cent) des actions détenues par PERRY BVI INC. dans le capital social total de NACG.

2. Les Actions sont entièrement libérées.

3. PERRY BVI INC. n'a droit qu'aux Actions et possède le droit d'en disposer.

4. Aucune des Actions n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et aucune des Actions n'est sujette à une telle opération.

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soient cédées.

6. Conformément au droit applicable et aux Statuts de PERRY BVI INC., les Actions sont librement cessibles.

7. Toutes les formalités requises au Canada consécutives à l'apport en nature des Actions seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.

8. Au 12 janvier 2006, la valeur des Actions est évaluée à l'équivalent d'en euro d'un montant d'environ CAD 78.406,50 (soixante-dix-huit mille quatre cent six dollars canadiens et cinquante cents), soit EUR 55.639 (cinquante-cinq mille six cent trente-neuf euros), utilisant le taux de change entre le dollar canadien et l'euro du 10 janvier 2006.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Assemblée décide de prendre acte que l'actionariat de la Société est, suite à l'augmentation de capital, le suivant:

PERRY LUXCO HOLDINGS, L.L.C. ....	125 Parts Sociales
PERRY PARTNERS INTERNATIONAL, INC. ....	110 Parts Sociales
Total .....	235 Parts Sociales

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 23.500 (vingt-trois mille cinq cents euros) représenté par 235 (deux cent trente-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens Winandy

et à tout employé de CITCO (LUXEMBOURG) S.A. afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 15.3 des Statuts de sorte qu'il se lise désormais de la manière suivante:

«5.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intérimaires doivent montrer un bénéfice incluant un bénéfice reporté ou affecté à une réserve spéciale;
- (iii) La décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés sur proposition du conseil de gérance;
- (iv) La décision ci-dessus est prise après que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à cinq mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, vol. 152S, fol. 2, case 3. – Reçu 556,39 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

J. Elvinger.

(046983/211/237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

**PERRY LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 113.600.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41210 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

J. Elvinger.

(046985/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

**REAL ESTATE EQUITY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 111.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04959, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045920/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

**ESPERIDES, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 103.455.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESPERIDES

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(045928/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

**SETON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 71.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04956, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045923/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

---

**DIXIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 82.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04871, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045924/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

---

**DERBY BLUE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 72.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04859, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045925/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

---

**FORTUNE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 73.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04850, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045926/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

---

**ANGEL LUX PARENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 116.509.

## STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty sixth day of the month of April.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) APAX WW NOMINEES LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of England and Wales, and having its registered office at 15, Portland Place, London W1B 1PT, registered with the Companies House in Cardiff, under the number 4693597, represented by M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, attorney at law, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

2) APAX ANGEL SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number MC-1673 8, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, acting through its manager APAX PARTNERS EUROPE MANAGERS LTD., a limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House under number 4094238, having its registered office at 15 Portland Place, London W1B 1PT, represented by M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, attorney at law, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

3) BLACKSTONE NSS COMMUNICATIONS PARTNERS (CAYMAN) LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands company register under number



WK-15117 acting through BLACKSTONE COMMUNICATIONS MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) L.P., its general partner, acting in turn through its general partner, a Cayman limited company, BLACKSTONE FI COMMUNICATIONS ASSOCIATES (CAYMAN) IV LTD (Cayman Islands) and each with registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, attorney at law, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

4) BLACKSTONE FAMILY COMMUNICATIONS PARTNERSHIP (CAYMAN) LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands company register under number CR-12292, acting through BLACKSTONE COMMUNICATIONS MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) L.P., its general partner, in turn acting through BLACKSTONE FI COMMUNICATIONS ASSOCIATES (CAYMAN) LTD (Cayman Islands) and each with registered office at c/o WALKERS, Walker House, PO Box 265, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, attorney at law, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

5) BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands company register under number WK-14178, acting through BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., its general partner, acting in turn through its general partner, a Cayman limited company, BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LTD and each with registered office at c/o Walkers, Walker House, PO Box 265, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, attorney at law, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

6) BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) VI-A LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands company register under number WK-14177, acting through BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., its general partner, acting in turn through its general partner, a Cayman limited company, BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LTD and each with registered office at c/o Walkers, Walker House, PO Box 265, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, attorney at law, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

7) BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV-A LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands company register under number WK-14176, acting through BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., its general partner, acting in turn through its general partner, a Cayman limited company, BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LTD and each with registered office at c/o Walkers, Walker House, PO Box 265, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, attorney at law, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

8) KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership incorporated under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at c/o Eeson Woolstencraft LLP, 500, 603, 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 2T5 Canada, registered under registration number LP 10191716, acting through its general partner, KKR ASSOCIATES MILLENNIUM (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership incorporated under the laws of Alberta, Canada, having its registered office c/o Eeson Woolstencraft LLP, 500, 603 - 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, acting in turn through its general partner KKR MILLENNIUM LIMITED, a limited company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Ugland House, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W., represented by M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, attorney at law, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

9) KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership incorporated under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at c/o Eeson Woolstencraft LLP, 500, 603, 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 2T5 Canada, registered under registration number LP7762867, acting through its general partner, KKR 1996 Overseas Limited, a limited company incorporated under the laws of organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W. registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 78342, represented by M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, attorney at law, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

10) KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership incorporated under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at c/o Eeson Woolstencraft LLP, 500, 603, 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 2T5 Canada, registered under registration number LP11768199, acting through its general partner, KKR ASSOCIATES EUROPE II, LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership incorporated under the laws of Alberta, Canada, having its registered office c/o Eeson Woolstencraft LLP, 500, 603 - 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 2T5, registered under registration number LP11768215 Canada, acting in turn through its general partner KKR EUROPE II LIMITED, a limited company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W. registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 148422, represented by M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, attorney at law, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

11) PERMIRA EUROPE III, GmbH & CO. KG, a German limited partnership registered with the commercial register at the lower court of Munich under registration number HRA 82707 pursuant to the provisions of the German Commercial Code (Handelsgesetzbuch) acting by its managing limited partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited part-

nership registered in Guernsey, under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, represented by M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, attorney at law, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

12) PERMIRA EUROPE III L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey, under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, represented by M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, attorney at law, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

13) PERMIRA EUROPE III L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, represented by M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, attorney at law, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

14) PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, acting by its administrator PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, represented by M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, attorney at law, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

15) PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, acting by its nominee PERMIRA NOMINEES LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, represented by M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, attorney at law, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

16) PERMIRA EUROPE II L.P.I, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, registered with the Royal Court House of Guernsey under the number 160, whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, represented by M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

17) PERMIRA EUROPE II L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, registered with the Royal Court House of Guernsey under the number 161, whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, represented by M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

18) PERMIRA EUROPE II CV3, a Dutch limited partnership registered, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under the number 34165906, whose registered office is at Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, represented by M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

19) PERMIRA EUROPE II CV4, a Dutch limited partnership, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under the number 34165907, whose registered office is at Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, represented by M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

20) PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME, acting by its manager PERMIRA (EUROPE) LIMITED, registered with the Royal Court House of Guernsey, under the number 32620, whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, represented by M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

21) SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED, registered with the Royal Court House of Guernsey under the number 32621, whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, represented by M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

22) PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS IV L.P., an exempted limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands with its registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number CR-12970, acting through its general partner PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE GP IV L.P., an exempted limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands with its registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number CR-12964, which in turn is acting through its sole general partner, PROVIDENCE EQUITY PARTNERS (CAYMAN) IV LTD., an exempted limited liability company with its registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number CR-112334, represented by M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

23) PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS V L.P., limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 15267, acting through its general partner PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE GP V L.P., in turn acting through its general partner PROVIDENCE EQUITY PARTNERS (CAYMAN) V LTD, having their registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

24) PROVIDENCE SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) L.P., a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number CR-16735, acting through its general partner PROVIDENCE SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) GP, LTD, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, attorney at law, by virtue of a proxy dated 25 April 2006.

All proxies shall remain annexed to the present deed to be registered therewith.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ANGEL LUX PARENT, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company («société à responsabilité limitée») with the name ANGEL LUX PARENT, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred shares (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or two managers (in the case of a board of managers) have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the signature of the manager or (in the case of a board of managers) the joint signatures of any two managers or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

**Art. 8. Liability of the managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three-quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the 31 March at 11.30 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting year.** The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on last day of December of the same year.

**Art. 12. Financial statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Independent Auditor.** In the case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, the operations of the Company shall be audited by one or more independent auditors, appointed by the general meeting of shareholders at the board of managers' recommendation. The general meeting of the shareholders shall determine their number and the term of their office. They may be reappointed and dismissed at any time by the general meeting of the shareholders at the board of managers' recommendation.

**Art. 14. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16. Sole shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 119 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscribers	Number of shares	Payment
APAX WW NOMINEES LTD, prenamed . . . . .	73	1,825
APAX ANGEL SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) LP, prenamed . . . . .	10	250



BLACKSTONE NSS COMMUNICATIONS PARTNERS (CAYMAN) L.P., prenamed. . . . .	42	1,050
BLACKSTONE FAMILY COMMUNICATIONS PARTNERSHIP (CAYMAN) L.P., prenamed. .	3	75
BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV L.P., prenamed. . . . .	73	1,825
BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV-A L.P., prenamed. . . . .	1	25
BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV-A L.P., prenamed. . . .	3	75
KKR MILLENIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. . . . .	56	1,400
KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. . . . .	1	25
KRR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. . . . .	45	1,125
PERMIRA EUROPE III, GmbH & CO. KG, prenamed. . . . .	1	25
PERMIRA EUROPE III L.P.1, prenamed. . . . .	13	325
PERMIRA EUROPE III L.P.2, prenamed. . . . .	39	975
PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME. . . . .	1	25
PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, prenamed. . . . .	1	25
PERMIRA EUROPE II L.P.1, prenamed. . . . .	16	400
PERMIRA EUROPE II L.P.2, prenamed. . . . .	25	625
PERMIRA EUROPE II C.V.3, prenamed. . . . .	1	25
PERMIRA EUROPE II C.V.4, prenamed. . . . .	1	25
PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME. . . . .	1	25
SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED, prenamed. . . . .	2	50
PROVIDENCE SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) L.P. . . . .	15	375
PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS IV L.P., prenamed. . . . .	9	225
PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS V L.P., prenamed. . . . .	68	1,700

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

#### *Extraordinary general meeting*

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:  
41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. The following firm is appointed as auditor of the Company until the next annual general meeting resolving upon the approval of the accounts of the Company for the year 2006:  
PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.
3. The following persons are named managers (with joint signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Richard Wilson . . . . .	Partner	Hall Place, School Lane, Seer Green, Bucks, HP9 2YE	14 December 1965	Cottingham (United Kingdom)
Walid Kamhawi . . . . .	director	Burkley Square 40, London W1J5AP	1 November 1972	Birmingham (United Kingdom)
John D. Woodworth III . .	Director	30 St. James Place, Attleboro MA 02703 USA	13 February 1967	Attleboro, Massachusetts (USA)
Oliver Haarmann . . . . .	director	31, Landsdowne Crescent, London W11 2NT	15 September 1967	Düsseldorf (Germany)
Séverine Michel . . . . .	master-at-law	282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg	19 July 1977	Epinal, France

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2006.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French.

In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) APAX WW NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 15, Portland Place, London W1B 1PT, inscrite au registre des sociétés («Companies House») à Cardiff sous le numéro 4693597, représentée par M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, avocat, en vertu d'une procuration datée au 25 avril 2006.

2) APAX ANGEL SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) L.P., une société constituée selon les lois des Iles Cayman, inscrite au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC-16738, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, agissant à son tour par l'intermédiaire de APAX PARTNERS EUROPE MANAGERS LTD., une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, inscrite au registre des sociétés («Companies House»), sous le numéro 4094238, ayant son siège social à 15 Portland Place, London W1B 1PT, représentée par M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, avocat, en vertu d'une procuration datée au 25 avril 2006.

3) BLACKSTONE NSS COMMUNICATIONS PARTNERS (CAYMAN) L.P., une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, les Iles Cayman, inscrite au registre des sociétés des Iles Cayman, sous le numéro WK-15117 agissant par l'intermédiaire de son general partner, BLACKSTONE COMMUNICATIONS MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) L.P., agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner, une société constituée selon les lois des Iles Cayman, BLACKSTONE FI COMMUNICATIONS ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED (Iles Cayman) et ayant chacun leur siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, les Iles Cayman, représentée par M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, avocat, en vertu d'une procuration datée au 25 avril 2006.

4) BLACKSTONE FAMILY COMMUNICATIONS PARTNERSHIP (CAYMAN) L.P., une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrite au registre des sociétés des Iles Cayman, sous le numéro CR-12292, agissant par l'intermédiaire de BLACKSTONE COMMUNICATIONS MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) L.P., son general partner, agissant à son tour par l'intermédiaire de BLACKSTONE FI COMMUNICATIONS ASSOCIATES (CAYMAN) LTD (Cayman Islands) et ayant chacun leur siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 265, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, avocat, en vertu d'une procuration datée au 25 avril 2006.

5) BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV L.P., une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrite au registre des sociétés des Iles Cayman, sous le numéro WK-14178, agissant par l'intermédiaire de BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., son general partner, agissant à son tour par l'intermédiaire de BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LTD et ayant chacun leur siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 265, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, avocat, en vertu d'une procuration datée au 25 avril 2006.

6) BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) VI-A L.P., une société constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrite au registre des sociétés des Iles Cayman, sous le numéro WK-14177, agissant par l'intermédiaire de BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., son general partner, agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner, une société de droit des Iles Cayman, BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LTD et ayant chacun leur siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 265, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, avocat, en vertu d'une procuration datée au 25 avril 2006.

7) BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV-A L.P., une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 265, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrite au registre des sociétés des Iles Cayman, sous le numéro WK-14176, agissant par l'intermédiaire de BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., son general partner, agissant à son tour par l'intermédiaire de BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LTD et ayant chacun leur siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 265, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée au 25 avril 2006.

8) KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, une société constituée selon les lois des l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencraft LLP, 500, 603, 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 2T5 Canada, enregistrée sous le numéro LP10191716, agissant par l'intermédiaire de son general partner, KKR ASSOCIATES MILLENNIUM (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, une société constituée selon les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencraft LLP, 500, 603, 7th Avenue S.W., Calgary Alberta T2P 2T5, Canada, agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner KKR MILLENNIUM LTD, une société constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Uglad House, PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, avocat, en vertu d'une procuration datée 25 avril 2006.

9) KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP, une société constituée selon le droit de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencraft LLP, 500, 603, 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 2T5 Canada, enregistrée sous le numéro LP7762867, agissant par l'intermédiaire de son general partner, KKR 1996 Overseas Limited, une société constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Grand Cayman, Iles Cayman, B.W. enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 78342, représentée par M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, en vertu d'une procuration datée au 25 avril 2006.



10) KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, une société constituée selon les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencraft LLP, 500, 603, 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 2T5 Canada, enregistrée sous le numéro LP11768199, agissant par l'intermédiaire de son general partner, KKR ASSOCIATES EUROPE II, LIMITED PARTNERSHIP, une société constituée selon les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencraft LLP, 500, 603, 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 2T5 Canada, enregistrée sous le numéro LP11768215 Canada, agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner KKE EUROPE II LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Grand Cayman, Iles Cayman, B.V. enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 148422, représentée par M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, en vertu d'une procuration datée au 25 avril 2006.

11) PERMIRA EUROPE III GmbH & CO. KG, une société allemande enregistrée auprès du registre de commerce à la cour inférieure de Munich, sous le numéro HRA 82707 en vertu des dispositions du Code Commercial Allemand (Handelsgesetzbuch) agissant par l'intermédiaire de son managing limited partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., une société constituée selon les lois du limited partnership de Guernsey de 1995, agissant par l'intermédiaire de son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED ayant son siège social à Trafalgar Court, les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, représentée par M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, en vertu d'une procuration datée au 25 avril 2006.

12) PERMIRA EUROPE III L.P.1, une société constituée selon les lois du limited partnership de Guernsey de 1995, agissant par l'intermédiaire de son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., une société constituée selon les lois du limited partnership de Guernsey de 1995, agissant par l'intermédiaire de son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED ayant son siège social à Trafalgar Court, les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, représentée par M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, en vertu d'une procuration datée au 25 avril 2006.

13) PERMIRA EUROPE III L.P.2, une société constituée selon les lois de Guernsey du limited partnership de 1995 agissant par l'intermédiaire de son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., une société constituée selon les lois du limited partnership de Guernsey de 1995, agissant par l'intermédiaire de son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED ayant son siège social à Trafalgar Court, les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, représentée par M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, en vertu d'une procuration datée au 25 avril 2006.

14) PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, agissant par l'intermédiaire PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED ayant son siège social à Trafalgar Court, les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, représentée par M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, en vertu d'une procuration datée au 25 avril 2006.

15) PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, agissant par l'intermédiaire de PERMIRA NOMINEES LIMITED ayant son siège social à Trafalgar Court, les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, représentée par M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, en vertu d'une procuration datée au 25 avril 2006.

16) PERMIRA EUROPE II L.P.I, une société constituée selon les lois du limited partnership de Guernsey de 1995, inscrite auprès de la Cour Royale de Guernsey, sous le numéro 160, ayant son siège social à Trafalgar Court, les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, représentée par M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, en vertu d'une procuration datée au 25 avril 2006.

17) PERMIRA EUROPE II L.P.2, une société constituée selon les lois du limited partnership de Guernsey de 1995, inscrite auprès de la Cour Royale de Guernsey, sous le numéro 161, ayant son siège social à Trafalgar Court, les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, représentée par M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, en vertu d'une procuration datée au 25 avril 2006.

18) PERMIRA EUROPE II CV3, une société constituée selon les lois des Pays-Bas, inscrite au registre du commerce à Amsterdam, sous le numéro 34165906, ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, représentée par M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, en vertu d'une procuration datée au 25 avril 2006.

19) PERMIRA EUROPE II CV4, une société constituée selon les lois des Pays-Bas, inscrite au registre du commerce à Amsterdam, sous le numéro 34165907, ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, représentée par M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, en vertu d'une procuration datée au 25 avril 2006.

20) PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME, agissant par l'intermédiaire de son manager PERMIRA (EUROPE) LIMITED, inscrite auprès de la Cour Royale de Guernsey, sous le numéro 32620, ayant son siège social à Trafalgar Court, les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, représentée par M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, en vertu d'une procuration datée au 25 avril 2006.

21) SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED, une société constituée selon les lois de Guernsey inscrite auprès de la Cour Royale de Guernsey, sous le numéro 32621, ayant son siège social à Trafalgar Court, les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, représentée par M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, en vertu d'une procuration datée au 25 avril 2006.

22) PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS IV L.P., une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M6C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman, Iles Cayman et inscrite au registre des sociétés des Iles Cayman, sous le numéro CR- 12970, agissant par l'intermédiaire de son general partner, PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE GP IV L.P., une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M6C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman, Iles Cayman et inscrite au registre des sociétés des Iles Cayman, sous le numéro CR-12964, à son tour agissant par l'intermédiaire de son unique general partner, PROVIDENCE EQUITY PARTNERS (CAYMAN) IV LTD, une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M6C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman, Iles Cayman et inscrite au registre des sociétés des Iles Cayman, sous le numéro CR-112334, représentée par M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, en vertu d'une procuration datée au 25 avril 2006.

23) PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS V L.P., une société constituée selon les lois des Iles Cayman, inscrite au registre des sociétés des Iles Cayman, sous le numéro 15267, agissant par l'intermédiaire de son general partner, PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE GP V L.P., à son tour agissant par l'intermédiaire de son unique general partner, PROVIDENCE EQUITY PARTNERS (CAYMAN) V LTD, une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M6C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman, Iles Cayman représentée par M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, en vertu d'une procuration datée au 25 avril 2006.

24) PROVIDENCE SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) L.P., une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, PO Box, 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et inscrite au registre des sociétés des Iles Cayman, sous le numéro CR-16735, agissant par l'intermédiaire de son general partner PROVIDENCE SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) GP, LTD, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, PO Box, 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par M<sup>e</sup> Caroline Bader-Keller, avocat, en vertu d'une procuration datée au 25 avril 2006.

Toutes les procurations resteront annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec le présent acte.

Lesquels comparants agissant ès qualités ont demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée ANGEL LUX PARENT, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ANGEL LUX PARENT, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La parti-

cipation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou deux des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature d'un gérant ou (dans le cas d'un conseil de gérance) par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée valablement constituée des associés de la Société ou toute résolution circulaire valablement prise (le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière responsabilité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 31 mars de chaque année à 11 heures 30. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant le plus proche.

**Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Réviseurs d'entreprises.** Au cas où et aussi longtemps que la Société a plus de 25 actionnaires, les opérations de la Société devront être auditées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, nommés par l'assemblée générale des actionnaires sur recommandation du conseil de gérance. L'assemblée générale des actionnaires devra déterminer leur nombre et la durée de leur mandat. Ils pourront être renommés et révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires sur recommandation du conseil de gérance.

**Art. 14. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15. Dissolution.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16. Associé unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteurs	Nombres de parts sociales	Paiement
APAX WW NOMINEES LTD, susmentionnée.....	73	1.825
APAX ANGEL SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) LP, susmentionnée .....	10	250
BLACKSTONE NSS COMMUNICATIONS PARTNERS (CAYMAN) L.P., susmentionnée .....	42	1.050
BLACKSTONE FAMILY COMMUNICATIONS PARTNERSHIP (CAYMAN) L.P., susmentionnée. ....	3	75
BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV L.P., susmentionnée .....	73	1.825
BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV-A L.P., susmentionnée .....	1	25
BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV-A L.P., susmentionnée. ....	3	75
KKR MILLENIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, susmentionnée .....	56	1.400
KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP, susmentionnée .....	1	25
KRR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, susmentionnée .....	45	1.125
PERMIRA EUROPE III, GmbH & CO. KG, susmentionnée .....	1	25
PERMIRA EUROPE III L.P.1, susmentionnée .....	13	325
PERMIRA EUROPE III L.P.2, susmentionnée .....	39	975
PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, susmentionnée .....	1	25
PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, susmentionnée .....	1	25
PERMIRA EUROPE II L.P.1, susmentionnée .....	16	400
PERMIRA EUROPE II L.P.2, susmentionnée .....	25	625
PERMIRA EUROPE II C.V.3, susmentionnée .....	1	25
PERMIRA EUROPE II C.V.4, susmentionnée .....	1	25
PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME, susmentionnée .....	1	25
SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED, susmentionnée .....	2	50
PROVIDENCE SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) L.P., susmentionnée .....	15	375
PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS IV L.P., susmentionnée .....	9	225
PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS V L.P., susmentionnée .....	68	1.700

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:  
41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. La société suivante est nommée comme réviseurs d'entreprises de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle délibérant sur l'approbation des comptes de la Société pour l'année 2006:  
PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants (avec pouvoir de signature conjointe) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Fonction	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Richard Wilson .....	Associé	Hall Place, School Lane, Seer Green, Bucks, HP9 2YE	14 décembre 1965	Cottingham (R-U)
Walid Kamhawi .....	Administrateur	Burkley Square 40, London W1J5AP	1 <sup>er</sup> novembre 1972	Birmingham (R-U)
John D. Woodworth III ..	Administrateur	30 St. James Place, Attleboro MA 02703 USA	13 février 1967	Attleboro, Massachusetts (USA)
Oliver Haarmann .....	Administrateur	31, Landsdowne Crescent, London W11 2NT	15 septembre 1967	Düsseldorf (Allemagne)

Séverine Michel . . . . . Maître en droit 282, route de Longwy, 19 juillet 1977 Epinal, France  
L-1940 Luxembourg

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le trente et un décembre 2006.

En foi de quoi, Nous, notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu aux comparants, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdits comparants ont signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: C. Bader-Keller, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, vol. 153S, fol. 45, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

J. Elvinger.

(048008/211/672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

**SINOPIA ALTERNATIVE FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 82.229.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SINOPIA ALTERNATIVE FUNDS*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(045931/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

**SINOPIA GLOBAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 64.246.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SINOPIA GLOBAL FUNDS*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(045937/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

**CERA INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.723.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mars 2006*

Messieurs Guido Segers, Stefan Duchateau, Edwin De Boeck et Rafik Fischer sont réélus, pour un nouveau mandat de six ans expirant à l'Assemblée Générale de 2012, en qualité d'Administrateur.

DELOITTE S.A. est réélu en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé pour un nouveau mandat d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Extrait sincère et conforme

*Pour CERA INVEST*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045948/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.



**GLOBAL FUND SELECTION ADVISOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 94.475.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie certifiée

Pour GLOBAL FUND SELECTION ADVISOR S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(045939/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

---

**GLOBAL FUND SELECTION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 65.035.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLOBAL FUND SELECTION SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(045940/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

---

**NEVAFUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 105.706.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEVAFUNDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(045941/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

---

**R.S.I. CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 51.585.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour R.S.I. CONSEIL S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(045942/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

---

**TARLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 91.625.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045975/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---



**WELLFLEET, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 71.787.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05615, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WELLFLEET SICAV*  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(045943/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

---

**LB (SWISS) INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.537.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LB (SWISS) INVESTMENT FUND*  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(045944/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

---

**KBC EQUITY FUND (L), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 43.091.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KBC EQUITY FUND (L)*  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(045945/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

---

**VITRUVIUS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 71.899.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VITRUVIUS*  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(045946/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

---

**LINDE PARTNERS VALUE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 83.606.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LINDE PARTNERS VALUE FUND*  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(045947/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

---

69046

**COGELEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 55.179.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046002/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**COGELEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 55.179.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045997/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**COGELEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 55.179.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045994/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**COGELEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 55.179.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045991/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**COGELEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 55.179.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045989/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**MONALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 45.986.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045977/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**LEADERSHIP SOLUTIONS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 116.510.

**STATUTS**

L'an deux mille six, le onze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Olger Draijer, consultant, né à Geldrop (Pays-Bas), le 27 décembre 1966, demeurant au 10, An de Stee-kaulen à L-5222 Sandweiler;

2.- Monsieur Christopher Garratt, administrateur, né à Oxford, le 27 mai 1942, demeurant 6, rue de la Résistance à L-8020 Strassen, représenté aux présentes par Olger Draijer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé émise en date du 30 avril 2006, à Luxembourg.

La dite procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant représenté comme dit est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale**

Il est formé par le présent propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Objet social**

La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières en relation avec les activités de conseil économique.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Elle pourra employer ses fonds, sans que cette énumération ne soit limitative, à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Dans le cadre de l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des activités rattachées directement ou indirectement à son objet, la société ne veut pas bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Le gérant ou le conseil de gérance peut par voie de modification aux statuts, interpréter et étendre l'objet social.

**Art. 3. Durée**

La durée de la société est indéterminée.

**Art. 4. Dénomination**

La société prend la dénomination de LEADERSHIP SOLUTIONS EUROPE, S.à r.l.

**Art. 5. Siège social**

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**Art. 6. Capital social - parts sociales****6.1 Capital souscrit et libéré**

Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

**6.2 Modification du capital social**

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

### 6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

### 6.4 Indivisibilité des actions

Envers la société, les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

### 6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des descendants, soit au conjoint.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du code Civil.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales.

## Art. 7. Administration

### 7.1 Nomination et révocation

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

### 7.2 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelles que soient la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société.

### 7.3 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

La société est engagée par la signature individuelle d'un gérant de catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant A et B.

En cas de gérant unique, la société peut être engagée par la seule signature du gérant.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

### 7.4 Présidents, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, aérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de la pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conférence call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

## Art. 8. Assemblée générale des associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue de l'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

#### **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés**

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la loi, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le deuxième vendredi du mois d'avril, à 10 heures 30. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

#### **Art. 10. Vérification des comptes**

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels**

##### 11.1 L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille six.

##### 11.2 Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

#### **Art. 12. Distribution des profits**

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

#### **Art. 13. Dissolution - Liquidation**

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

#### **Art. 14. Référence à la loi**

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit en euros	Montant souscrit en %
Monsieur Olger Draijer . . . . .	63	6.300,00	50,00
Monsieur Christopher Garratt . . . . .	63	6.300,00	50,00
	126	12.600,00	100,00

Les parties comparantes, représentées comme dit, ont déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.600,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais - déclaration*

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

*Résolutions des associés*

1) La société est administrée par un conseil de gérance pour une durée indéterminée composé de:

*Gérant A:*

- Monsieur Olger Draijer, consultant, né à Geldrop (Pays-Bas), le 27 décembre 1966, demeurant au 10, An de Stee-kaulen à L-5243 Sandweiler.

*Gérant B:*

- Monsieur Christopher Garratt, administrateur, né à Oxford, le 27 mai 1942, demeurant 6, rue de la Résistance à L-8020 Strassen.

2) Le siège social de la Société est établi au 34, avenue Victor Hugo à L-1750 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signés avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: O. Draijer. J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, vol. 153S, fol. 15, case 11. – Reçu 126 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

J. Elvinger.

(048009/211/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

**PICLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 43.672.

L'an deux mille six, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PICLUX S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue, R.C. Luxembourg section B numéro 43.672, constituée suivant acte reçu le 15 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 324 du 9 juillet 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C des 3 et 13 mars 2006;
- dans le journal «Luxemburger Wort» des 3 et 13 mars 2006;
- dans le journal «La Voix» des 3 et 13 mars 2006.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que sur les 5.300 (cinq mille trois cents) actions, actuellement émises, 4.300 (quatre mille trois cents) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.

2. Approbation du bilan et du compte de Pertes et Profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.

4. Démission et nomination des administrateurs et commissaire.

5. Transfert du siège social de la société de 1660 Luxembourg, 70, Grand-rue à 8009 Strassen, route d'Arlon 43.

6. Modification afférente des statuts.

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée entend les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004.



69051

*Deuxième résolution*

L'assemblée approuve le bilan et le compte de profits et pertes, clôturés au 31 décembre 2004, et décide de reporter à l'exercice suivant la perte nette qui s'élève à EUR 93.352,61 (quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante-deux euros soixante et un cents).

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale renouvelle les mandats:

a) des administrateurs:

- Monsieur Maximilian Von Habsburg, directeur, demeurant à 20, Friston Street, Fulham London SW6 3AT - UK;

- Monsieur Mariano Hugo Windisch-Graetz, industriel, demeurant à Palazzo Taverna, Via Monte Giordano, I-00182 Rome (Italie);

- Monsieur Constantin-Christian Von Berckheim, administrateur de sociétés, demeurant au 1, Josefstrasse, D-78166 Donaueschingen (Allemagne);

b) de l'administrateur-délégué:

Monsieur Maximilian Von Habsburg, prénommé.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la société VAN CAUTER, S.à r.l., ayant son siège social à Strassen, et ceci à la prochaine assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2005.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de transférer, avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, le siège social de la société à l'adresse suivante: 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

*Version anglaise:*

«The registered office of the corporation is established in Strassen.»

*Version française:*

«Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 28CS, fol. 5, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

J. Elvinger.

(048052/211/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

**PICLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 43.672.

Les statuts coordonnés, suivant l'acte n° 42040, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

J. Elvinger.

(048053/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

**SANOPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 9A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 51.695.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046064/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

**SORRILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 33.135.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société SORRILUX S.A.*

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(045929/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

**THE MC RUSSIAN MARKET FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 54.765.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour THE MC RUSSIAN MARKET FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signature

(046011/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

**ALMATIS INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 1,931,775.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 105.227.

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of December.

Before Us, Mr Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

For an extraordinary general meeting (hereafter the Meeting) of the sole shareholder of ALMATIS INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), with registered office at 12-14, rue Léon Thyès in L-2636 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B 105.227 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, of 15 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 344 of 18 April 2005:

ALMATIS HOLDINGS 5 B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, office at 30 Theemsweg, 3197 KM Botlek, Rotterdam, the Netherlands (the Sole Shareholder),

hereby represented by Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 20 December 2005.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the Sole Shareholder of the Company,
- that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to dissolve and put the Company in liquidation process on a voluntary basis. This liquidation process should not be closed before 23 December 2005.

*Second resolution*

The Meeting resolves to appoint FAIRLAND PROPERTY LIMITED, an International Business Company incorporated in the British Virgin Islands with the Registrar of Companies under number IBC 517295, with registered office at P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

*Third resolution*

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Law.

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation surplus to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- EUR.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognized that at the request of the parties hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read and translated to the person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le 21 décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire (ci-après l'Assemblée) de l'associé unique de la société ALMATIS INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.227 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 344, en date du 18 avril 2005:

ALMATIS HOLDINGS 5 B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas, avec siège social au 30 Theemsweg, 3197 KM Botlek, Pays-Bas (l'Associé Unique), représentée par Bernard Beerens, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 20 décembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, tel que représentée ci-dessus, a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte:

- qu'elle est l'associé unique de la Société,
- que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée a décidé de dissoudre et mettre la Société en procédure de liquidation (liquidation volontaire). La procédure de liquidation ne sera pas clôturée avant le 23 décembre 2005.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé de nommer FAIRLAND PROPERTY LIMITED, une société constituée aux Iles Vierges Britanniques auprès du registre des sociétés sous le numéro IBC 517295, avec siège sociale au P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques comme liquidateur (le Liquidateur), dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de son actif sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'Assemblée a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi.

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable d'une assemblée générale de l'associé unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, partie de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiques, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée a décidé que le mandat du Liquidateur sera rétribué.

*Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 1.500.- EUR.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté par les présentes, qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 96, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

J. Elvinger.

(048658/211/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

### **FIDUCIAIRE D.M.D., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 103.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03267, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour la gérance

Signature

(045972/607/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

### **VENDING INVESTMENT II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue G. Kroll.

R. C. Luxembourg B 116.679.

#### STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventeenth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

NMÁS1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 26, New Street St. Helier Jersey, acting in its capacity of general partner of NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 3 LIMITED PARTNERSHIP.

The founder is here represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

#### **Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

**Art. 2.** The Company's name is VENDING INVESTMENT II, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, under-writing firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation

which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-partners unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of one member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a partner or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the

person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Partners' decisions

**Art. 14.** Partners' decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three-quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### Winding-up - Liquidation

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### Applicable law

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2006.

#### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by NMÁS1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, acting in its capacity of general partner of NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 3 LIMITED PARTNERSHIP, and fully paid up in.



Therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company VENDING INVESTMENT II, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration.

Mrs Bénédicte Herlinvaux, Expert Comptable, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Mrs Noëlla Antoine, Expert Comptable, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the individual signature of one of the Managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

NMÁS1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, une société constituée sous la loi de Jersey, ayant son siège social au 26, New Street St. Helier Jersey, agissant en sa qualité de gérant (general partner) de NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 3 LIMITED PARTNERSHIP.

Fondateur ici représenté par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera VENDING INVESTMENT II, S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex ou fax un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

#### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

#### *Souscription - Libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par NMÁS1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, prénommé, agissant en sa qualité de gérant (general partner) de NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 3 et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire.

De sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société VENDING INVESTMENT II, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

Madame Bénédicte Herlinvaux, Expert Comptable, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Madame Noëlla Antoine, Expert Comptable, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle d'un des deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 153S, fol. 65, case 5. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

J. Elvinger.

(050306.03/211/362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

---

**MIRALT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 82.482.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MIRALT SICAV*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signature

(046016/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**WILLERFUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.D. Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 23.561.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WILLERFUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.*

A. Schmit

*Administrateur*

(046019/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**SCEM REINSURANCE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 29.883.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société SCEM REINSURANCE*

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(045992/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

69061

**MAASLAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 57.483.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAASLAND S.A.

Signatures

(045986/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**MAASLAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 57.483.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAASLAND S.A.

Signatures

(045985/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**KB LUX-LUXINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 55.793.

—

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KB LUX-LUXINVEST

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(046022/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**COSMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 59, rue de Clausen.  
R. C. Luxembourg B 101.533.

—

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 5 avril 2006*

*Conseil d'Administration:*

Suite au décès de Monsieur Manuel Dos Santos, l'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat, Monsieur Nico Hansen, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, aux fonctions d'administrateur de la société.

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

*Commissaire aux comptes:*

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de la société FISOGEST S.A., anciennement FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, la société MGI FISOGEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 20.114, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046025/1218/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**EURAL S.à r.l. ALIMENTATION IMPORT-EXPORT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 13.988.

 —  
RECTIFICATIF

Cette Réquisition annule et remplace la Réquisition enregistrée le 13 décembre 2005 et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés le 6 janvier 2005 sous le numéro L060002539.5. tel que publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 675 du 3 avril 2006.

*Cession de parts*

Suite à diverses cessions de parts, Monsieur Hirsch Roland, directeur, né le 2 juillet 1957 à Luxembourg et demeurant actuellement au 4, rue Wangert, L-6235 Beidweiler, est devenu associé unique de la société EURAL S.à r.l. ALIMENTATION IMPORT-EXPORT.

En date du 6 décembre 2005, Monsieur Hirsch Roland, prédésigné, a cédé à la société N.H. HOLDING S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 66.543, ayant son siège social à Luxembourg, 25 parts de la société EURAL S.à r.l. ALIMENTATION IMPORT-EXPORT.

En date du 6 décembre 2005, Monsieur Hirsch Roland, prédésigné, a cédé à la société BARCELO, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 41.300, ayant son siège social à Luxembourg, 25 parts de la société EURAL S.à r.l. ALIMENTATION IMPORT-EXPORT.

Suite à ces cessions de parts, le capital de la société est réparti comme suit:

- BARCELO. ....	25 parts
- N.H. HOLDING S.A. ....	25 parts
	50 parts

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés du 6 décembre 2005*

Le siège de la société est fixé avec effet immédiat au 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03872. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046021/1218/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

**ProLogis CZECH REPUBLIC XXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 116.586.

 —  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of May.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under the number B 69.082, duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., itself represented by Mrs Monica Rosenblatt, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in private seal and dated on May 15, 2006.

The above mentioned proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. Name, Purpose, Duration, Registered Office**

**Art. 1.** There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

**Art. 2.** The Company will assume the name of ProLogis CZECH REPUBLIC XXI, S.à r.l.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited period of time.



**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### Title II. Share Capital, Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

**Art. 8.** Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

**Art. 10.** The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three-quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three-quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

**Art. 11.** The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

**Art. 12.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 13.** The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

### Title III. Administration

**Art. 14.** The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

**Art. 15.** Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

**Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 17.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 19.** The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

#### **Title IV. Winding-up, Liquidation**

**Art. 22.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

**Art. 23.** The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

#### *Transitory disposition*

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2006.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said appearing party, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 1,750.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille six, le seize mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

dûment représentée par un gérant ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., elle-même représentée par Madame Monica Rosenblatt, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 mai 2006.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de ProLogis CZECH REPUBLIC XXI, S.à r.l.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

### **Titre II. Capital Social, Parts Sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 13.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### Titre III. Administration

**Art. 14.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

### Titre IV. Dissolution, Liquidation

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.

#### *Souscription*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l. prénommée, ici représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

#### *Résolutions de l'Associée Unique*

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Rosenblatt, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, vol. 28CS, fol. 55, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Releveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

G. Lecuit.

(049088.03/220/275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

---

**KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 65.896.

Le bilan et le compte de pertes et profit au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05686, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

J.-P. Loos

(046027/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**BIPIELLE INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.575.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BIPIELLE INVESTMENT FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(046038/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**BAUMAT GENEWO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'industrie.

R. C. Luxembourg B 60.770.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 12 avril 2006*

*Conseil d'Administration:*

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler les mandats de Monsieur Maurice Wasterlain et de Madame Carol Rennie. Le mandat des deux administrateurs prend donc fin au 12 avril 2006.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Agnès Basista, demeurant 44, route des Trois Cantons, L-4970 Bettange-sur-Mess.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Sandy Genewo, étudiante, née le 18 septembre 1987 à Luxembourg, demeurant 44, route des Trois Cantons, L-4970 Bettange-sur-Mess aux fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Natascha Genewo étudiante, née le 24 mars 1982 à Luxembourg, demeurant 44, route des Trois Cantons, L-4970 Bettange-sur-Mess aux fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Madame Agnès Basista,
- Madame Sandy Genewo,
- Madame Natascha Genewo.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2010.

*Commissaire aux comptes:*

L'Assemblée Générale accepte la démission, avec effet immédiat, de ses fonctions de commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, la société MGI FISOGEST, S.à r.l., société ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.114, aux fonctions de commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2010.



Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 14 avril 2006

Administrateur-délégué:

Le conseil d'administration décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Agnès Basista, née le 29 mars 1957 à Cologne, demeurant 44, route des Trois Cantons, L-4970 Bettange-sur-Mess, en qualité d'administrateur-délégué, aux fonctions d'administrateur-délégué.

Le mandat de l'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00005. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046036/1218/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**CREDITANSTALTGLOBAL MARKETS FUND ADVISOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 54.123.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS FUND ADVISOR S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(046040/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**CDT ADVISOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 57.712.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CDT ADVISOR S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(046041/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**MASI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 450.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 62.477.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

P. Gallasin.

(046055/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**MASI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 450.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 62.477.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05497, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

P. Gallasin.

(046063/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**EUROPE GOSPEL CENTER, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3424 Dudelange, 3, Op der Nudelsfabrik.

R. C. Luxembourg F 1.563.

**STATUTS**

Entre les contractants soussignés:

Chan, Siu Ho, pasteur, 3, Op der Nudelsfabrik, 3424 Dudelange, Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;  
Gabriel, Martin Robert, pasteur, 28, avenue Louis Ceusters, 1150 Bruxelles, Belgique, de nationalité belge;  
Li, Kum Kin, indépendant, 101, rue de Diekirch, 6700 Arlon, Belgique, de nationalité britannique;  
et toutes les autres personnes qui viendront s'y adjoindre par la suite, il est constitué une association sans but lucratif qui sera régie par les statuts dont la teneur suit:

**Titre 1<sup>er</sup>. Nom- Siège - But****Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée EUROPE GOSPEL CENTER.**Art. 2.** Le siège de l'association est établi au 3, Op der Nudelsfabrik, 3424 Dudelange, Luxembourg.**Art. 3.** L'association a pour objet la propagation de l'évangile de Jésus-Christ par tous les moyens de diffusion: prédication, presse, radio, télévision, prestations sociales et culturelles, le tout en harmonie avec les enseignements de la Bible.**Titre 2. Membres****Art. 4.** Le nombre de membres est illimitée, mais ne peut être inférieur à trois.**Art. 5.** Les admissions de nouveaux membres sont décidées par le conseil d'administration qui agit souverainement. La sortie des membres a lieu par décès, démission ou exclusion. Tout membre manquant de fidélité et absent volontairement de l'église pendant un certain laps de temps sans raison valable et acceptée par l'Assemblée Générale, n'a plus le droit de vote jusqu'à réhabilitation par cette même Assemblée.**Art. 6.** L'associé démissionnaire ou exclu ainsi que les héritiers des membres décédés n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition des comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire. Ils ne peuvent réclamer le montant des dons faits par eux-mêmes ou par leurs auteurs.**Titre 3. Assemblée générale****Art. 7.** L'Assemblée Générale est convoquée par le conseil d'administration au moins une fois par an.**Art. 8.** La convocation est faite par écrit au moins 8 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale et mentionne tous les points de l'ordre du jour ainsi que le jour, heure et lieu de l'Assemblée.**Art. 9.** Les attributions de l'Assemblée Générale sont: les modifications aux statuts;  
l'approbation de la nomination et de la révocation des administrateurs;  
l'approbation des budgets et des comptes; les exclusions des associés.**Art. 10.** Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou valablement représentés par un autre membre. Cependant toute modification aux statuts ne peut être prononcée par l'Assemblée Générale qu'à la majorité des deux tiers. D'autre part, elle ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si elle réunit les deux tiers des membres. Si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association a été constituée, elle ne sera valable que si elle est votée à l'unanimité des membres présents à l'Assemblée Générale.**Art. 11.** Les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux.**Titre 4. Conseil d'administration****Art. 12.** L'association est représentée par un conseil d'administration dans lequel le pasteur occupe de droit la place de président. Les autres membres du conseil sont nommés par le pasteur pour une durée indéterminée avec l'accord du conseil existant et de l'Assemblée Générale.**Art. 13.** Les membres du conseil d'administration ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat. Le patrimoine de l'association répond seul des engagements contractés. En cas de vacance par démission, décès ou autre cause, le conseil convoquera, dans les deux mois, l'Assemblée Générale de l'association pour procéder au remplacement du membre disparu.**Art. 14.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs suivants, qui sont indicatifs et non limitatifs: 1) Il peut faire et recevoir tous paiements ou dépôts, recevoir ou donner quittance, acquérir, aliéner, louer, échanger, accepter ou recevoir tous legs, donations ou dons. 2) Il convoque les Assemblées Générales, dont il prépare l'ordre du jour et exécute toutes les décisions. Celles-ci sont portées à la connaissance des membres ou des tiers par information générale à l'occasion des cultes et réunions ainsi que par courrier personnel suivant le cas.**Titre 5. Cotisations - Ressources****Art. 15.** Une cotisation de 5 euros par an est requise pour faire partie de l'association. Autrement, les ressources essentielles de celle-ci se composent des versements volontaires des membres ainsi que du produit des collectes organisées pour couvrir les frais de culte ou autres manifestations religieuses ou sociales.

L'association peut également accepter toute libéralité dans le respect de la loi grand ducale en vigueur.

### **Titre 6. Durée, Périodes et fin de l'A.s.b.l.**

**Art. 16.** L'A.s.b.l. est fondée pour une durée indéterminée.

**Art. 17.** L'exercice social est clôturé chaque année le 31 décembre. Le conseil fait sur sa gestion un rapport qu'il soumet à l'Assemblée Générale.

**Art. 18.** L'Assemblée Générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que lorsque deux tiers de ses membres sont présents ou valablement représentés. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou valablement représentés à la première Assemblée, une deuxième Assemblée peut être convoquée, mais après un délai de 15 jours suivant la première Assemblée. Cette deuxième Assemblée peut délibérer, quel que soit le nombre de membres présents.

**Art. 19.** La dissolution ne peut être décidée qu'à la majorité des deux tiers.

### **Titre 7. Dispositions diverses**

**Art. 20.** En cas de division, de dissolution volontaire ou judiciaire de la présente association, le solde actif net, après apurement des dettes et charges, sera donné à une association dont le but est le plus proche de la présente association pour la cause de Christ.

**Art. 21.** Les membres du conseil sont délégués pour signer au nom de l'association la déclaration requise par la loi. Le conseil se compose actuellement de: Chan, Siu Ho, président; Gabriel, Martin Robert, secrétaire; Li, Kum Kin, trésorier.

Fait à Dudelange, le 20 mai 2006.

Chan, Siu Ho / Li, Kum Kin / Gabriel, Martin Robert

Président / Trésorier / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07333. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048084//82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

---

### **FIXE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 28.740.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 mai 2006.

T. Metzler

Notaire

(046043/222/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

### **TF INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 85.732.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TF INTERNATIONAL FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(046044/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

### **BANKINTER INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 48.178.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BANKINTER INTERNATIONAL FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(046047/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**AQUADETENTE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 103B, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 116.543.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le douze mai.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Vincent Geissler, employé privé, né à Algrange (France), le 27 décembre 1966 (Matricule No. 19661227012), demeurant à F-57100 Thionville, 32, Boucle du Milan.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de AQUADETENTE LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Howald.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce de détail équipement du bâtiment/foyer et notamment d'équipements de spa, sauna, hammam, cabines infrarouge et douches, piscines, cheminées écologiques et boîte aux lettres ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Vincent Geissler, prédit ..... 100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mandataire.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

*Assemblée générale*

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-1274 Howald, 103B, rue des Bruyères.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Geissler, Ch. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2006, vol. 903, fol. 67, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 26 mai 2006.

Ch. Doerner.

(048495/209/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

**ANDERBERG SEAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 66.679.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2006*

1) Le siège social a été fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'administration:*

M. Leif Göran Arnold Anderberg, ingénieur, né le 17 janvier 1946 à Malmö, demeurant à S-26161 Landskrona, 303 Strandvägen, président du conseil d'administration;

Mme Ingrid Birgitta Anderberg, administrateur de société, née le 5 septembre 1943 à Malmö, demeurant à S-26161 Landskrona, 303 Strandvägen;

Mme Pernilla Anderberg, assistante de direction, née le 8 août 1977 à Skånor (Suède), demeurant à S-21744 Limhamn (Suède) (en remplacement de la société W.M.A. WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l., démissionnaire).

*Commissaire aux comptes:*

La société à responsabilité limitée COMMISERV, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 45.930, avec siège à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> (en remplacement de la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, S.à r.l. dont le mandat n'est pas renouvelé).

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour ANDERBERG SEAL S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP06132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046091/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.